



*Communiqué de presse
Paris, le 23 juin 2017*

Hébergement d'urgence, une mobilisation totale de l'État pour héberger les plus démunis

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a pris connaissance de la publication du baromètre du 115, réalisé par la FNARS.

Le préfet de région rappelle que l'État héberge chaque nuit plus de 95 000 personnes en Île-de-France et que les capacités d'hébergement se sont accrues de 7 045 places en 2016 au niveau régional, auxquelles s'ajoutent les dispositifs d'accueil dédiés aux personnes relevant de la demande d'asile.

Si les derniers chiffres qui lui sont parvenus ne traduisent pas une situation alarmante, le préfet de région demeure très attentif à l'évolution des indicateurs, et veille que soit respectée la dignité des personnes hébergées.

Une mobilisation continue de l'État

L'État en Île-de-France met en œuvre les mesures nécessaires pour assurer, tout au long de l'année, l'accueil et l'hébergement des plus démunis :

- en pérennisant 1 215 places hivernales créées à la fin 2016 ;
- en reculant la fermeture des sites ouverts dans des bâtiments mis à sa disposition pour des durées courtes par ses partenaires institutionnels ;
- en poursuivant, avec ses partenaires associatifs, la recherche et l'ouverture de nouveaux lieux. Ainsi, un nouveau CHRS de 200 places a été inauguré avant-hier à Montreuil.

Toutes ces mesures contribuent à mettre fin à une gestion saisonnière de l'hébergement.

Toutes les personnes ainsi hébergées par l'État, et notamment les personnes très désocialisées qui ne font pas appel systématiquement au dispositif d'hébergement bénéficient d'une prise en charge et d'un accompagnement, afin de leur permettre d'envisager la sortie de l'hébergement d'urgence vers des dispositifs de logement accompagné ou vers le logement social.

En 2016, 9 657 personnes hébergées ont accédé à un logement social en Île-de-France.

Et renforcée en période de canicule

Par ailleurs, face à l'évènement de canicule que nous venons de subir, l'État a mobilisé l'ensemble des acteurs de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence pour mettre en place les mesures nécessaires : renforcement des maraudes, allongement des horaires d'ouverture des accueils de jour, accès aux douches, distribution d'eau.


Cette vigilance sanitaire sera poursuivie dans les prochains jours afin de repérer et prendre en charge d'éventuels effets tardifs de cette période caniculaire sur les personnes vulnérables.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)